

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS
SITOM SUD GARD

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Suite à la séance du 17 février 2026 non tenue par défaut de quorum

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	39	11

Date de convocation	17/02/2026
Date d'affichage	17/02/2026

DL26008	OBJET : Détermination du prix de l'incinération pour l'année 2026.
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-trois février, s'est réuni à quatorze heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Patrick DE GONZAGA, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE, M. Richard TIBERINO,

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOS

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL

Cté Com. Pont du Gard : Monsieur Alain LAGET

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOJIDO, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Théos GRANCHI, M. Frédéric PASTOR, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER, M. Frédéric TOUZELLIER

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI,

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER, M. David GUIRAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Secrétaire de séance : Mme Sylvette FAYET

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

Pour l'année 2026 le coût de l'incinération est estimé à : 43,00 € HT la tonne, comprenant :

Redevance financement	24.23 € HT/t
Coût du traitement estimé	88.00 € HT/t
Déduction des recettes diverses : droit d'usage, DASRI...	-74.41 € HT/t
Sous-total	37.82 € HT/t
TGAP 2026	16 € HT/t
TOTAL	53.82 € HT/t
Remboursement taxes foncières	4.19 € HT/t

Régularisation du trop-perçu sur 2025	-15.01 € HT/t
PU	43.00€ HT/t
TOTAL à refacturer aux EPCI	43.00 € HT/t

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'arrêter le prix de l'incinération à la charge des groupements membres du Syndicat pour l'année 2026 à 43,00 € HT la tonne.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Le Président du SITOM Sud Gard



Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20260223-DL2026008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

